

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents: 14  
Votants : 15  
Pouvoirs : 1

**Séance du 25 août 2008**

L'an deux mil huit, le vingt cinq août, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAVAUD Bernard, Maire.

Présents: Mmes GALIPOT, MEREL, RIALLAND, VISSAULT-VOLEAU, ZAID

MM. GAVAUD Bernard, Maire, CAPITAINE, CORMIER, COUTO, LANDAIS, PAVOINE, PROVOST, RIMASSON, THEZE.

**DATES**

Convoc.: 19/08/2008

Affich. : 19/08/2008

Absente excusée : Marie-Annick GESNYS donne procuration à Jean-Pierre CORMIER, Nadia ZAID a été élu secrétaire de séance.

**106-08 Pôle enfance : classement de la nouvelle voie de contournement dans le domaine public routier communal et déclassement voie intégré du domaine public routier communal : approbation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que par délibération du 27 juin 2008, il avait été décidé de lancer une enquête publique pour :

-le projet de classement dans le domaine public routier de la commune de la nouvelle voie de contournement du futur pôle enfance

-et le projet de déclassement du domaine public routier de la commune de la partie de la rue des Entons intégrée dans le futur pôle enfance

- que par arrêté n°25-08 en date du 01 juillet 2008, il a été prescrit une enquête publique du lundi 21 juillet 2008 au mardi 5 août 2008 inclus.

Monsieur le Maire précise que le Commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions à l'issue de cette enquête.

Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable après avoir constaté que l'enquête s'est déroulée dans les conditions normales et sans incident suivant la législation en vigueur.

Monsieur le Maire précise que le registre d'enquête, le rapport du commissaire enquêteur sont à la disposition du public en Mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces projets.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver:

- le projet de classement dans le domaine public routier de la commune de la nouvelle voie de contournement du futur pôle enfance

-et le projet de déclassement du domaine public routier de la commune de la partie de la rue des Entons intégrée dans le futur pôle enfance

**107-08 Ecole Publique : création d'un poste d'ATSEM pour l'année scolaire 2008-2009 (sous réserve d'ouverture de classe)**

Suite à l'ouverture conditionnelle d'une 7<sup>ème</sup> classe à l'école publique les Korrigans, une 3<sup>ème</sup> classe maternelle est à envisager. Cette ouverture ne sera confirmée qu'à la rentrée scolaire. Toutefois, en cas d'ouverture de cette nouvelle classe, Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal crée un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) 1<sup>ère</sup> classe non titulaire dès le mois de septembre.

Monsieur le Maire propose :

- de créer un emploi d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe non titulaire pour l'année 2008-2009 à compter de la rentrée scolaire en cas d'ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe.

-de définir, dans un premier temps, un temps de travail de 35 heures hebdomadaires pour le mois de septembre. Monsieur le Maire présentera un temps de travail annualisé pour le reste de l'année scolaire lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. En effet, un travail sur le planning de l'ensemble des ATSEM va être effectué par les élus en charge de ce dossier.

-de fixer une rémunération sur une base IB 287 – IM 283

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

**108-08 Ecole Publique : contrat location sanitaires mobiles**

Vu le manque de sanitaires à l'Ecole Publique, Monsieur le Maire souhaite que soient installées des sanitaires mobiles.

La société PORTAKABIN propose pour un loyer mensuel de 400.00€HT la mise à disposition d'un bâtiment sanitaire. La livraison et l'installation sont de 269.00€HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à installer des sanitaires mobiles à l'Ecole Publique et à signer le contrat de location.

**109-08 Ecoles : transport piscine 2008/2009**

Une consultation a été effectuée pour le transport, aller-retour, des élèves de l'école publique et de l'école privée à la piscine de Bain de Bretagne pour l'année scolaire 2008-2009.

Les offres de transport sont les suivantes :

	Montant TTC A/R	
ORAIN	62.00€	Car de 59 places avec ceintures de sécurité
TAE - KEOLIS	65.45€	Car de 49 à 59 places avec ceintures de sécurité
TIV	55.00€	Car de 57 places avec ceintures de sécurité
Voyage MORAND	55.00€	Car de 50 à 55 places avec ceintures de sécurité

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société TIV pour la mise à disposition d'un car de 57 places avec ceintures de sécurité pour un montant de 55.00 €TTC.

**110-08 Désignation d'un élu référent pour accompagner l'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans la collectivité.**

Afin d'accompagner l'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans la collectivité (ACMO), un élu référent doit être désigné.

Monsieur le Maire rappelle les missions de l'ACMO :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents.
- améliorer l'organisation et l'environnement de travail en adaptant les conditions de travail.
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre.
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Dominique THEZE comme élu référent.

**111-08 Assainissement Collectif : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2007.**

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Locales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2007.

Après délibération et à l'unanimité, la Conseil Municipal approuve ce rapport.

**112-08 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2007.**

Monsieur le Maire vous présentera le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2007.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2007.

Divers :

-Monsieur le Maire apporte des précisions au Conseil Municipal sur la future enquête publique concernant le projet du PLU.

-Le Conseil Municipal donne un accord favorable pour la venue des associations extérieures au Forum des Associations du vendredi 05 mai 2008.